Concertation & Action Inondation

Etude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre

Inondations : sommes-nous prêts ?

Etude des vals de Loire dans les départements du Cher et la Nièvre

Etat des lieux des connaissances
Partie 2 : le territoire d'étude

Novembre 2011

l'Europe s'engage dans le bassin de la Loire

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Centre

Conseil Général Cher

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Etude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièure

Rapport de phase 1

Etat des lieux

Partie 2 : le territoire d'étude

hydratec groupe setec

Tour Gamma D
58, quai de la Rapée
75583 Paris cedex 12
☎ : 01 40 04 64 02
🖷 01 43 42 24 39

ASCONIT CONSULTANTS

Parc Scientifique Tony Garnier
6-8, espace Henry Vallée
69366 LYON CEDEX 07
☎ 04 78 93 68 90
🖷 04 78 94 11 98

Réf : 016F270
Date : 10 nov. 2011

Sommaire

I. LE VAL DU BEC D'ALLIER ____ *4*

II. LE VAL DE COURS-LES-BARRES ____ *5*

III. LE VAL DE LA CHARITE ____ *7*

III.1 Situation du secteur de la Charité amont ____ 8

III.2 Situation du secteur de la Charité aval ____ 8

IV. LE VAL DE LERE ____ *9*

V. ETUDE DES 33 COMMUNES RIVERAINES DE LA LOIRE ____ *11*

VI. ELEMENTS DE GEOGRAPHIE HUMAINE ____ *13*

VI.1 Démographie ____ 13

VI.2 L'intercommunalité ____ 15

VI.3 La structuration fonctionnelle du territoire ____ 18

Les paragraphes qui suivent décrivent de façon plus approfondie les différentes composantes du territoire d'étude, suivant le découpage suivant :

- le val du Bec d'Allier ;
- le val de Cours-les-Barres ;
- le val de la Charité ;
- le val de Léré.

I. Le val du Bec d'Allier

Le Val du Bec d'Allier, dit aussi val du Guétin, correspond au secteur endigué qui s'étend en rive gauche de l'Allier, puis en rive gauche de la Loire, sur une longueur de 6,5 km de long. Il a une superficie d'environ 520 ha. A l'amont, le val est protégé par une levée continue de 2,5 km, entre les lieux-dits la Grenouille et le Moulin à Vent. Cette levée est munie d'un déversoir de sécurité d'une longueur de 600 mètres entre les Linans et le Bec d'Allier. A l'aval, le val, de plus faible largeur, n'est pas protégé par une levée et présente des dépressions longitudinales, vestiges d'anciens bras et d'îles rattachés à la berge.

Figure 1 : Présentation du val du Bec d'Allier

Ce val ne comporte pas d'agglomération importante et l'habitat y est relativement dispersé le long de la levée. Le territoire de la commune de Cuffy est partiellement situé en zone inondable, en particulier pour les lieux-dits : la Grenouille, le Guétin, les Linans, la Chaume Callot, le Bec d'Allier et le Moulin à Vent. En pied de coteau, le val est bordé par le Canal d'Alimentation puis par le Canal Latéral à la Loire.

Le Canal Latéral traverse l'Allier à l'amont du Guétin, et isole ainsi la partie amont du val. En dehors des activités liées au Canal au Guétin, le reste du val est essentiellement agricole. Il n'y pas de réseau hydrographique notable dans ce val. Il y a trois ponts sur l'Allier en amont de la confluence: le pont SNCF, le pont canal et le pont du Guétin. Sur la Loire, se trouve le pont SNCF de Nevers. Il y a deux échelles d'annonce de crue dans le val : l'échelle du Bec d'Allier, située sur la levée entre la Loire et le val au niveau de la confluence, et l'échelle du Guétin, située au droit du pont du Guétin sur l'Allier.

II. Le val de Cours-les-Barres

Situé en rive gauche de la Loire, le val de Cours-les-Barres correspond au secteur endigué qui s'étend sur 6,5 km de long, face à la ville de Fourchambault. Sa superficie est d'environ 1 100 ha. Le réseau hydrographique du val de Cours-les-Barres est constitué par la rivière la Canche et par l'Aubois qui passe à Marseille-lès-Aubigny.

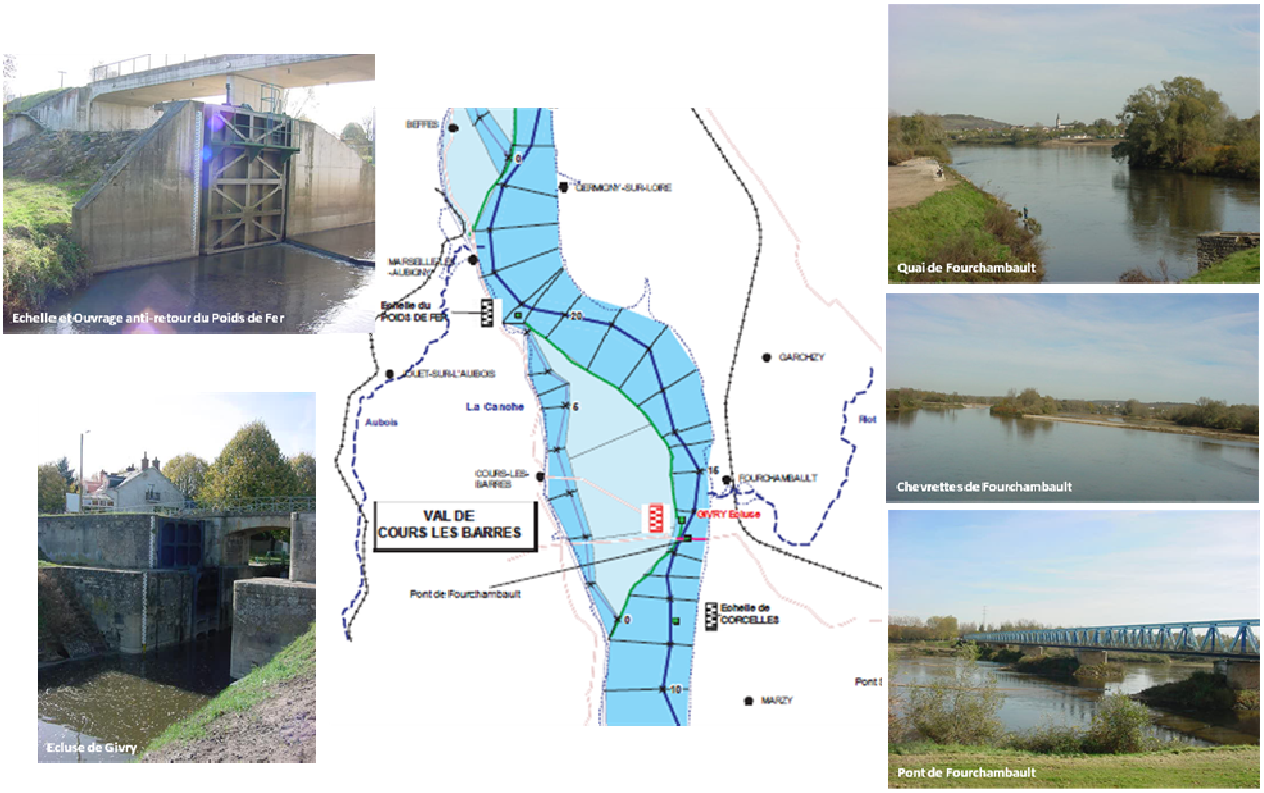

Figure 2 : Présentation du val de Cours-les-Barres

Ce val ne comporte pas d'agglomération importante. En revanche, l'habitat rural est relativement dispersé le long de la levée. Les communes dont le territoire est partiellement situé en zone inondable sont, d'amont en aval : Cuffy (les Joigneaux), Cours-les-Barres (Givry, le Rondeau, la Môle, les Grevées) et Marseille-lès-Aubigny (le Poids de Fer).

En pied de coteau, le val de Givry est bordé par le Canal Latéral à la Loire. Le Canal de Jonction, reliant le Canal Latéral et la Loire, coupe le val en deux dans sa largeur au droit de Givry. En dehors des activités liées au Canal à Givry, le reste du val est essentielement agricole.

Le val est protégé par une levée continue de 9,5 km, entre les lieux-dits Laubray à l'amont et le Poids de Fer à l'aval, conçue à l'origine pour être insubmersible. Cette levée a entièrement été renforcée en 1988,

mais présente quelques points bas dans son profil en long. Le val n'est pas équipé de déversoir de sécurité.

A l'aval, le débouché de la Canche est équipé d'un ouvrage anti-retour partiel. Cet ouvrage permet de limiter la remontée de la Loire dans le val pour des crues faibles par la fermeture d'une double porte. En cas de crues plus importantes, l'eau peut toutefois se déverser de la Loire dans le val au-dessus d'un seuil en blocs cimentés. Le secteur de Cours-les-Barres comporte aussi une partie non-endiguée en rive droite de la Loire, qui va de Marzy à Marseille-lès-Aubigny (11 km de long) et qui concerne la partie inondable de la ville de Fourchambault. Sur la Loire, se trouve le pont de Fourchambault.

L'échelle d'annonce de crue du secteur est l'échelle de Givry. Elle est située sur la levée du val, en aval du pont de Fourchambault. Le bassin versant de la Loire est de 32 610 km^2 à l'échelle de Givry. Il inclut le bassin versant de l'Allier.

III. Le val de La Charité

Le secteur appelé val de la Charité s'étend de Marseille-lès-Aubigny à Saint-Satur. Il est situé en aval des vals du Bec d'Allier et de Cours les-Barres, en rive gauche de la Loire. Le val de la Charité s'étend sur environ 36 km de long.
Le lit endigué est particulièrement étroit depuis Beffes jusqu'au déversoir de Passy, et de Mesves-sur-Loire à Pouilly-sur-Loire avec une largeur moyenne de 600 à 800 m entre la levée en rive gauche et le coteau en rive droite. La superficie du val est d'environ 37 km^2.
Le val de la Charité rassemble deux secteurs en rive gauche :

- Le premier s'étend de Marseille-lès-Aubigny jusqu'à l'extrémité amont du déversoir de Passy et correspond au val de Beffes-Argenvières (dit aussi La Charité amont) ;
- Le second s'étend du déversoir de Passy à Thauvenay et correspond au val de Passy-Couargues (dit aussi La Charité aval).

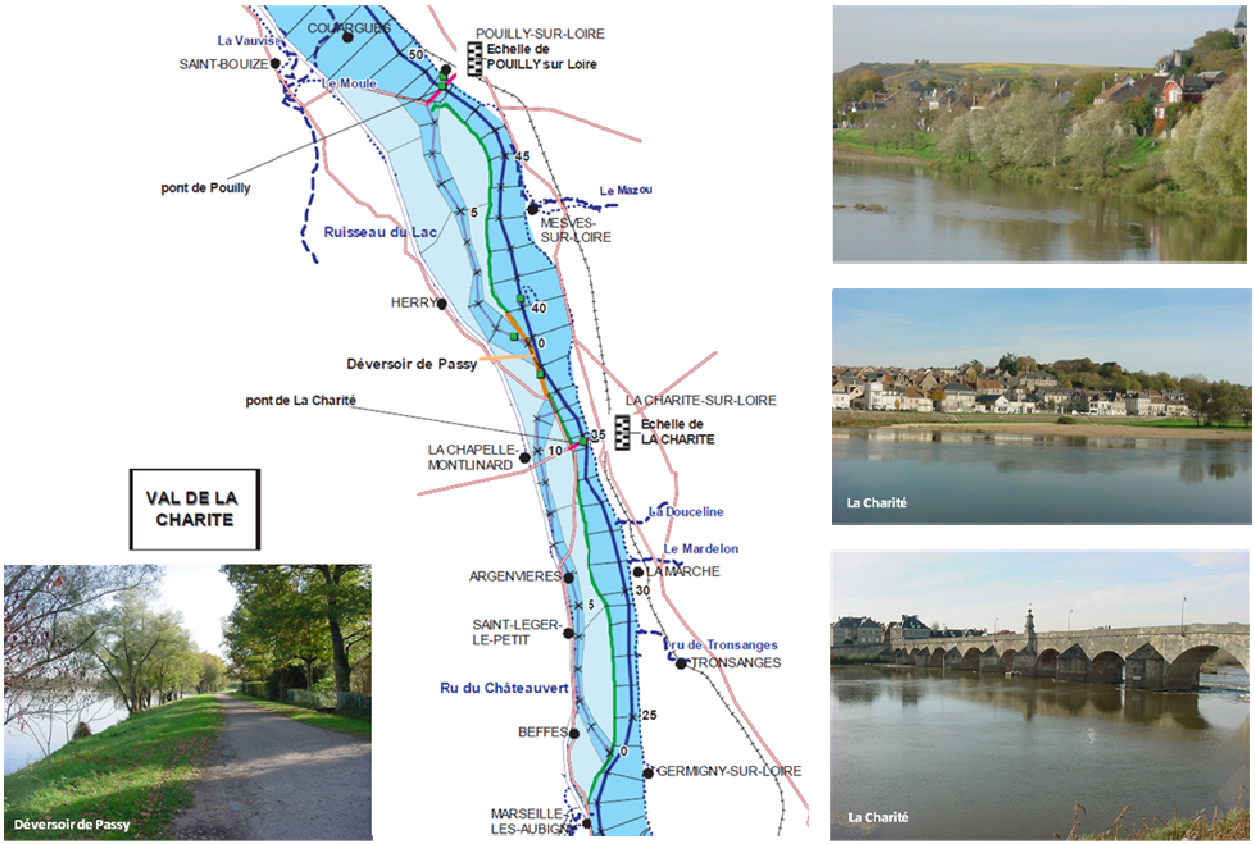

Figure 3 : Présentation du val de la Charité

Le val de la Charité étudié s'étend sur des territoires non endigués, jusqu'à Saint-Satur en rive gauche et sur les communes de La Marche, La Charité-sur- Loire (et l'Ile de la Charité), Mesves-sur-Loire, et Pouilly-sur-Loire en rive droite.

III.1 Situation du secteur de la Charité amont

Le secteur de la Charité amont comprend le val de Beffes-Argenvières qui s'étend en rive gauche de la Loire sur environ 16 km de Marseille-lès-Aubigny à l'amont du déversoir de Passy. Il couvre une surface d'environ 15 km^2 et comprend une partie inondable des communes de Beffes, Saint-Léger-le-Petit, Argenvières et la Chapelle-Montlinard.
Ce secteur comprend également une partie non-endiguée étendue, située en Loire ou en rive droite du fleuve, au sein de laquelle se trouvent des espaces urbanisés comme l'Ile et les quais de la Charité.
Le réseau hydrographique comprend :

- en rive gauche : le ruisseau du Châteauvert, qui rejoint la Loire en aval du pont de la Charité. Le passage de ce ruisseau sous la levée est équipé d'un ouvrage anti-retour ;
- en rive droite : le Mardelon et la Douceline à La Marche.

En pied de coteau, le val est bordé par le Canal Latéral à la Loire. Par endroits, il existe une partie du val naturel entre le coteau et le canal. Le val est protégé sur toute sa longueur par une levée continue de 13,5 km de long.
Un pont franchit la Loire à La Charité. L'échelle d'annonce de crue dans ce secteur est l'échelle de Givry.

III.2 Situation du secteur de la Charité aval

Le secteur de la Charité aval s'étend sur envrion vingt kilomètres depuis le déversoir de Passy jusqu'à Saint-Satur.
Il comprend le val endigué de Passy-Couargues qui se trouve en rive gauche et s'étend jusqu'à Thauvenay. Ce val couvre une surface d'environ 22 km^2, et abrite les communes de Passy, Herry, Couargues, Saint-Bouize et Thauvenay. Il est protégé par une levée longue d'environ 9 km, qui débute après le déversoir de Passy, déversoir au terrain naturel d'une longueur de 2,8 km, et s'étend jusqu'à l'aval du pont de Pouilly.
Ce secteur comprend également deux secteurs non-endigués couvrant une partie des communes de Mesves-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire en rive droite ainsi que les communes de Ménétréol-sous-Sancerre et Saint-Satur en rive gauche.

Le réseau hydrographique est constitué en rive gauche par :

- le ruisseau du Lac, qui se jette dans la Loire en aval du pont de Pouilly ;
- le Moule qui rejoint la Loire au droit de Thauvenay ;
- la Vauvise qui franchit le canal à Saint-Bouize et rejoint la Loire à Saint-Thibault ;
- la Colette qui traverse Saint-Satur.

Il est constitué en rive droite par le Mazou à Mesves-sur-Loire.

En rive gauche, le val est bordé par le Canal Latéral en pied de coteau. Par endroits, le canal s'écarte du pied de coteau, créant des espaces potentiellement inondables par surverse sur le canal, passage d'eau sous le canal ou remontée de nappes. Le Moule, la Vauvise et la Colette ainsi que leurs affluents franchissent le canal latéral au moyen de siphons hydrauliques.

Les ponts qui franchissent la Loire dans le secteur de la Charité aval sont situés à Pouilly et à Saint-Satur.

IV. Le val de Léré

Le secteur de Léré, nommé d'après le val situé en rive gauche de la Loire, s'étend sur une longueur totale de 30 km entre Saint-Satur et Ousson-sur-Loire. Il s'étend sur une superficie de 42 km^2 environ.

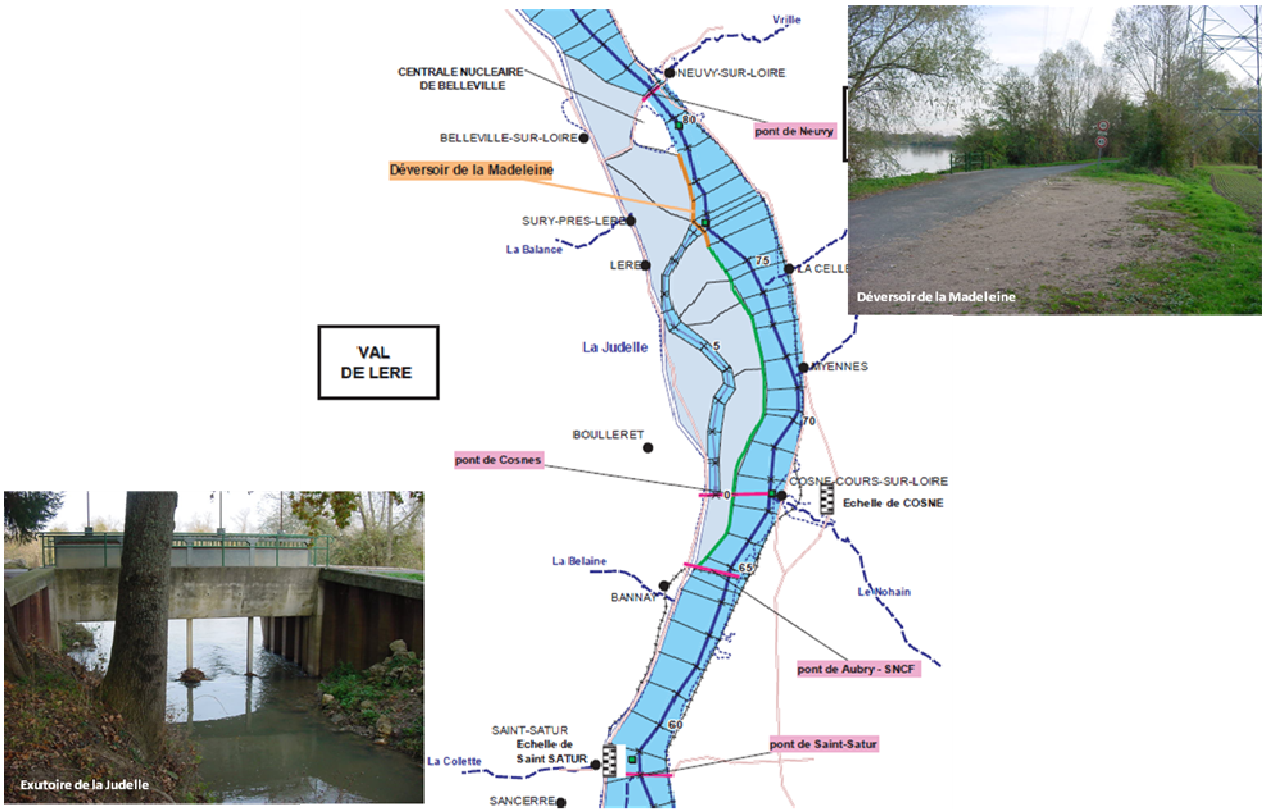

Figure 4 : Présentation du val de Léré

La partie endiguée du val en rive gauche commence à Bannay et comprend tout ou partie des communes de Bannay, Boulleret, Léré, Sury-près-Léré, Belleville-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire. La levée se prolonge sur 13 km jusqu'à l'amont de la centrale nucléaire de Belleville. La partie endiguée présente une largeur moyenne de 2 km, ce qui représente une superficie d'environ 2 600 ha.
La levée se termine par le déversoir de la Madeleine, d'une longueur de 2,8 km entre le hameau des Grands Ormes et la centrale nucléaire de Belleville. Ce déversoir est composé de deux parties :

- à l'amont, la levée est abaissée et possède un bourrelet fusible ;
- à l'aval, le déversoir est au terrain naturel.

En pied de coteau, le val est bordé par le Canal Latéral à la Loire. Il existe une très petite partie du val naturel, potentiellement inondable, entre le côteau et le canal.

La zone située en aval rive gauche de la centrale nucléaire de Belleville n'est pas protégée par une levée. Elle est constituée d'anciennes îles rattachées au rivage. Le secteur comprend également, en rive droite de Loire, tout ou partie des communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Myennes, La Celle-sur-Loire et Neuvy-sur-Loire, incluant le petit val de La Celle qui est totalement inondé par des crues de faible période de retour.

Le réseau hydrographique du secteur comprend :

- En rive droite : le Nohain qui passe à Cosne-Cours-sur-Loire, le Saint-Loup à Myennes, l'Oeuf à la Celle-sur-Loire, le ruisseau des Frossards aux Pelus, la Vrille à Neuvy-sur-Loire et la Cheuille à Bonny-sur-Loire ;
- En rive gauche : la Belaine à Bannay, la Judelle à Léré, la Balance à Sury-près-Léré, le ruisseau des Trappes à Beaulieu-sur-Loire.

L'occupation des sols est essentiellement agricole en dehors de la centrale nucléaire de Belleville. En rive gauche, au pied du coteau, le val est bordé par le Canal Latéral à la Loire.

Quatre ponts franchissent la Loire dans ce secteur: le pont SNCF d'Aubry, le pont de Cosnes, le pont de Neuvy et le pont de Bonny. L'échelle d'annonce de crue dans ce secteur est l'échelle de Givry. Le bassin versant de la Loire est de 32 610 km^2 à l'échelle de Givry et de 35 270 km^2 à Chatillon-sur-Loire.

V. Etude des 33 communes riveraines de la Loire

Des études de définition de la vulnérabilité de 33 communes riveraines de la Loire moyenne face aux inondations ont été conduites par l'équipe pluridisciplinaire du plan Loire grandeur nature en 1999.
Pour chacune des 33 communes retenues, le mode d'inondation (débordement direct sur le quai, remous de la Loire dans un affluent…) est décrit et les cotes maximales, issues du modèle Loire moyenne LM98 sont données. L'inondation maximale est cartographiée pour les 6 scénarios de crues de la Loire modélisés (de temps de retours 50, 70, 100, 170, 200 et 500 ans).

Ces études comprennent également, pour chaque commune, un programme d'aménagement de protections locales contre les inondations. Celles-ci consistent principalement en la construction de murets, de murs ou de digues de protection.

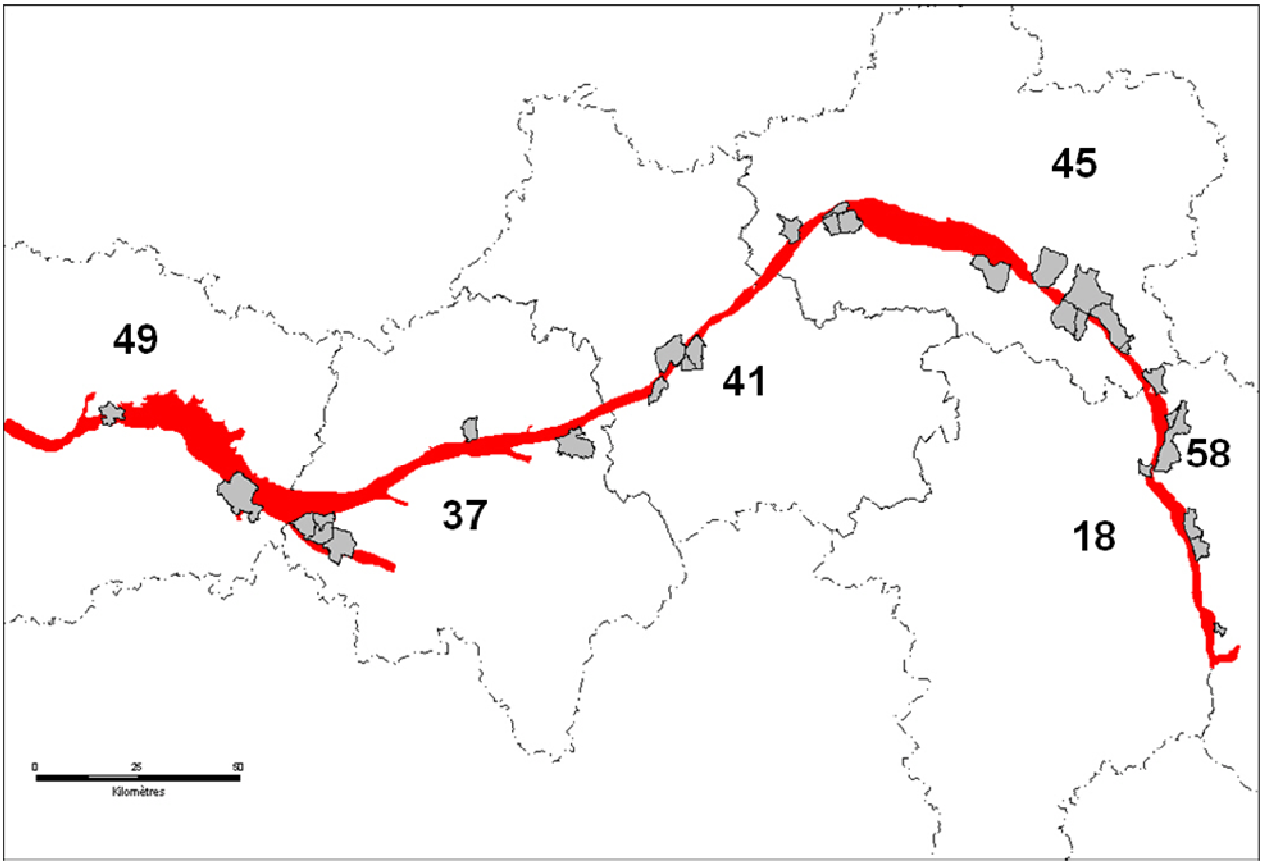

Figure 5 : Localisation des 33 communes riveraines

On distingue trois types de situation :

- Les communes peu atteintes ou avec des enjeux susceptibles d'être atteints déjà protégés (type 1) ;
- Les communes où la mise en place de protections supplémentaires est possible (type 2) ;
- Les communes où, très rapidement, il y a des limites à la protection, soit du fait des longueurs concernées, soit du fait de l'implantation des zones d'enjeux (type 3).

Sur le territoire de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, seule la commune de Myennes dans la Nièvre se trouve dans la deuxième situation, c'est-à-dire que l'étude des communes riveraines concule qu'il est possible d'apporter une protection supplémentaire par la mise en place d'un système d'endiguement.

	Commune	Département	Type
Vals amont	**Fourchambault**	Nièvre	3
	La Marche	Nièvre	3
	La Charité	Nièvre	3
	Mesves	Nièvre	3
	Pouilly	Nièvre	1
	Saint-Satur	Cher	3
	Cosne-Cours-sur-Loire	Nièvre	3
	Myennes	Nièvre	2
	La Celle	Nièvre	1
	Neuvy	Nièvre	3
	Ousson	Loiret	3
	Briare	Loiret	3
	Gien-Poilly-St Martin	Loiret	3
	Dampierre	Loiret	1
	Sully	Loiret	2
	Orléans Olivet - St-Pryvé - St-Hilaire	Loiret	2
	Meung	Loiret	3
	Vineuil - St-Gervais - Blois	Loir-et-Cher	3
	Candé-sur-Beuvron	Loir-et-Cher	3
	Amboise	Indre-et-Loire	2
	St-Cyr – Fondettes	Indre-et-Loire	2
	Chinon	Indre-et-Loire	1
	Savigny – Beaumont - Avoine	Indre-et-Loire	3
	Saumur	Maine-et-Loire	2
	Ponts-de-Cé	Maine-et-Loire	2

Figure 6 : Liste des 33 communes riveraines

10 communes sur les 33 étudiées concernent notre secteur d'étude, elles se situent principalement en rive droite.

VI. Eléments de géographie humaine

VI.1 Démographie

Selon le recensement de la population de l'INSEE publié en 2011, la population résidant dans les 37 communes du territoire d'étude s'élève à 58 258 personnes.
Mais sa répartition n'est pas homogène. La majorité de la population se concentre dans certains pôles urbains. La commune la plus peuplée est Cosne-Cours-sur-Loire, sous-préfecture de département de la Nièvre, qui abrite 11 435 habitants. Puis, viennent les communes de la Charité-sur-Loire, Fourchambault, Garchizy et Marzy dont le nombre d'habitant se situe entre 3 000 et 5 500. Ces cinq villes représentent à elles seules 50 % de la population des trente-sept communes du territoire d'étude.

Commune	Nombre d'habitant (source INSEE 2011)	Commune	Nombre d'habitant (source INSEE 2011)
COUARGUES	215	BELLEVILLE-SUR-LOIRE	1066
SAINT-BOUIZE	322	HERRY	1097
THAUVENAY	362	COURS-LES-BARRES	1119
TRONSANGES	377	SAINT-PERE	1137
MENETREOL-SOUS-SANCERRE	391	CUFFY	1140
SAINT-LEGER-LE-PETIT	401	LERE	1249
ARGENVIERES	467	BOULLERET	1423
GIMOUILLE	500	NEUVY-SUR-LOIRE	1475
LA CHAPELLE MONTLINART	509	JOUET-SUR-L'AUBOIS	1531
SURY-PRES-LERE	574	SAINT-SATUR	1698
LA MARCHE	603	SANCERRE	1746
MYENNES	611	BEAULIEU-SUR-LOIRE	1819
MESVES-SUR-LOIRE	682	POUILLY-SUR-LOIRE	1823
MARSEILLE LES AUBIGNY	697	MARZY	3683
GERMIGNY-SUR-LOIRE	708	GARCHIZY	3844
BEFFES	715	FOURCHAMBAULT	4842
BANNAY	790	LA CHARITE-SUR-LOIRE	5370
LA CELLE-SUR-LOIRE	843	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	11435
TRACY-SUR-LOIRE	994		

POPULATION DE LA ZONE D'ETUDE

Figure 7

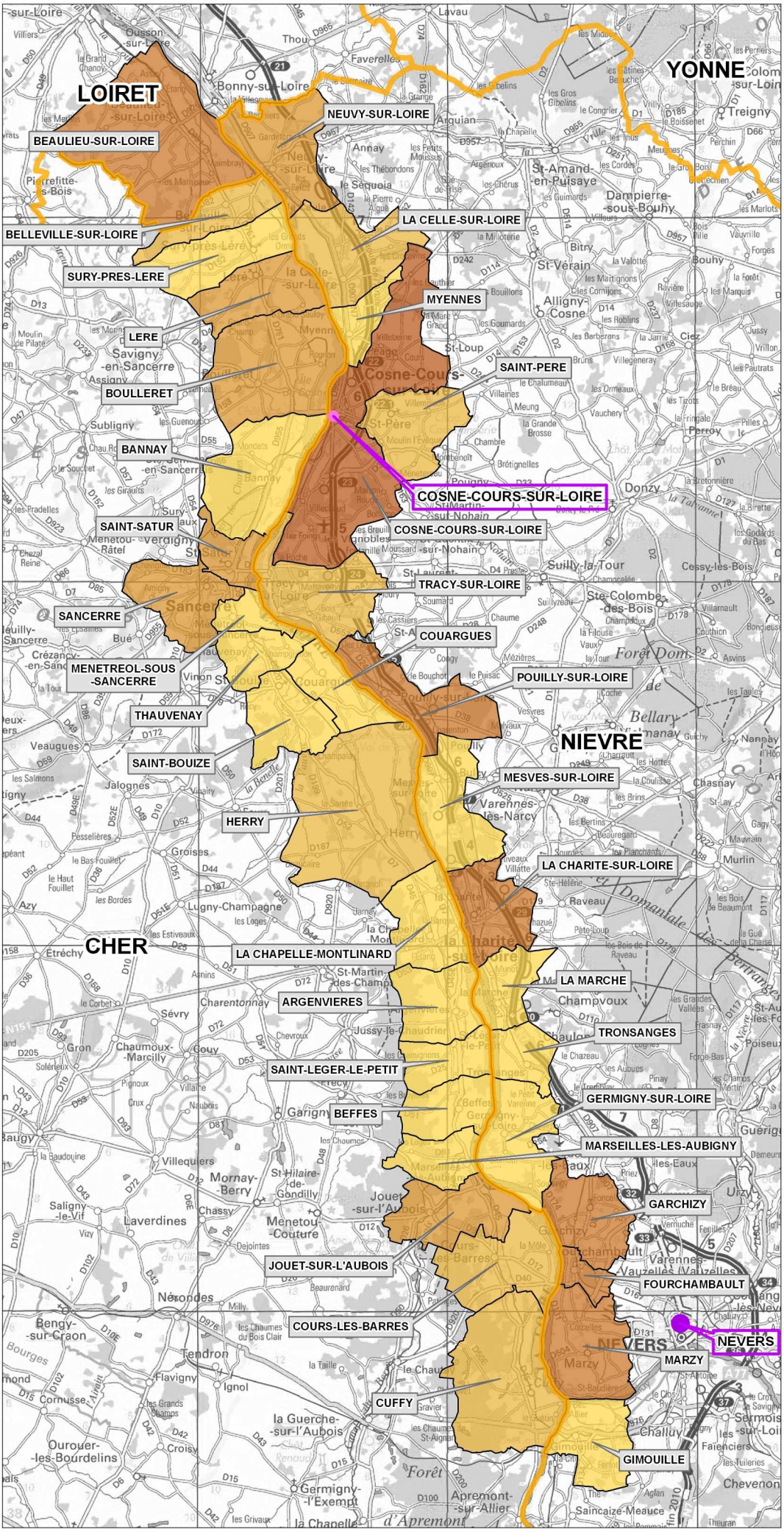

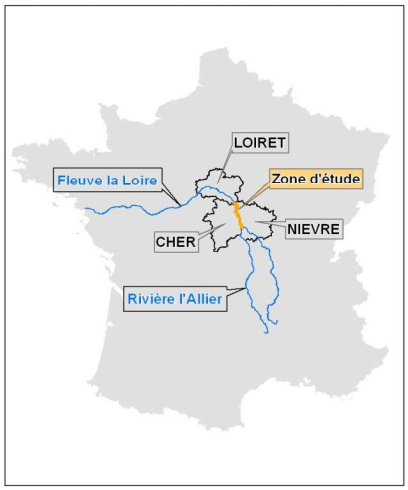

Nombre d'habitant

- 5500 à 12000
- 1800 à 5500
- 1200 à 1800
- 800 à 1200
- 215 à 800

- Limite départementale

- Préfecture
- Sous préfecture

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

N W E S

0 2,5 5 10

Kilomètres

Sources : SCAN 250 IGN, DREAL, EP Loire, Asconit 2011

Une étude prospective a été réalisée en 1998 sur la démographie des vals de la Charité, Cours-les-Barres et Léré pour anticiper les évolutions de population en général et en zone inondable en particulier (Percheron, 1998). La conclusion de cette étude était que les évolutions de population attendues dans ce secteur n'étaient pas significatives.
On constate aujourd'hui que les constats sont mitigés :

- Les communes les plus importantes (Fourchambault, Cosnes-Cours-sur-Loire, La Charité sur Loire) ont une population actuelle totale inférieure à ce qu'avait estimé l'étude de 1998 ;
- A l'inverse, un certain nombre de communes moins peuplées ont vu leur population totale croître de façon plus importante que prévue, en particulier Herry, Jouet / Aubois, Cuffy ou encore Saint-Léger-le-Petit.

Ce fait ne préjuge pas forcément d'une augmentation de la population en zone inondable mais souligne néanmoins une potentialité d'aggravation du risque dans certains secteurs.

VI.2 L'intercommunalité

VI.2.1 Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

A partir de la seconde moitié du XX° siècle, les communes françaises ont commencé à se regrouper dans des structures intercommunales. Ces structures, telles que des Etablissements Publics de Compétences Intercommunales (EPCI), ont pour objectif de mutualiser et d'assurer la gestion de certaines compétences communales, ainsi que de définir une politique de développement et d'aménagement cohérente à l'échelle de leurs territoires.
Sur le territoire de l'étude, une grande majorité des communes est impliquée dans une structure intercommunale. Sont ainsi concernées les communautés de communes :

- Loire et Vignoble ;
- Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ;
- Haut-Berry ;
- Loire et Nohain ;
- Pays Charitois ;
- Sancerrois ;
- Canton de Châtillon-sur-Loire ;
- Nevers.

Les communes de Couargues, Saint-Léger-le-Petit, Argenvières, la Chapelle-Montlinart, Beffes, Herry, Léré et Marzy ne font pas partie d'une structure intercommunale. La Loire, limite départementale entre le Cher et la Nièvre, fait office de frontière entre les communautés de communes sur le térritoire d'étude hors agglomération de Nevers.

VI.2.2 Les Pays

Les Pays ont été créés afin de développer une dynamique de projet sur des territoires plus vastes que les EPCI. L'image du territoire y est fortement mise en avant. Cela permet à la commune d'avoir une vitrine claire afin de promouvoir son territoire ainsi que les éléments qui le constituent : paysage, patrimoine, production agricole, tissu artisanal et industriel, etc. Encore une fois, la Loire fait office de frontière naturelle entre les Pays, qui se localisent de part et d'autre du cours d'eau, à l'exception du Pays Nevers Sud Nivernais.

Les cinq « Pays » en présence sont :

- Le Pays Sancerre Sologne ;
- Le Pays Loire Val d'Aubois ;
- Le Pays du Giennois ;
- Le Pays Nevers Sud Nivernais ;
- Le Pays Bourgogne Nivernaise.

Ces Pays sont principalement orientés sur le développement économique local, et ne semblent pas intégrer la problématique du risque inondation dans leurs projets respectifs.

INTERCOMMUNALITÉS

Figure 8

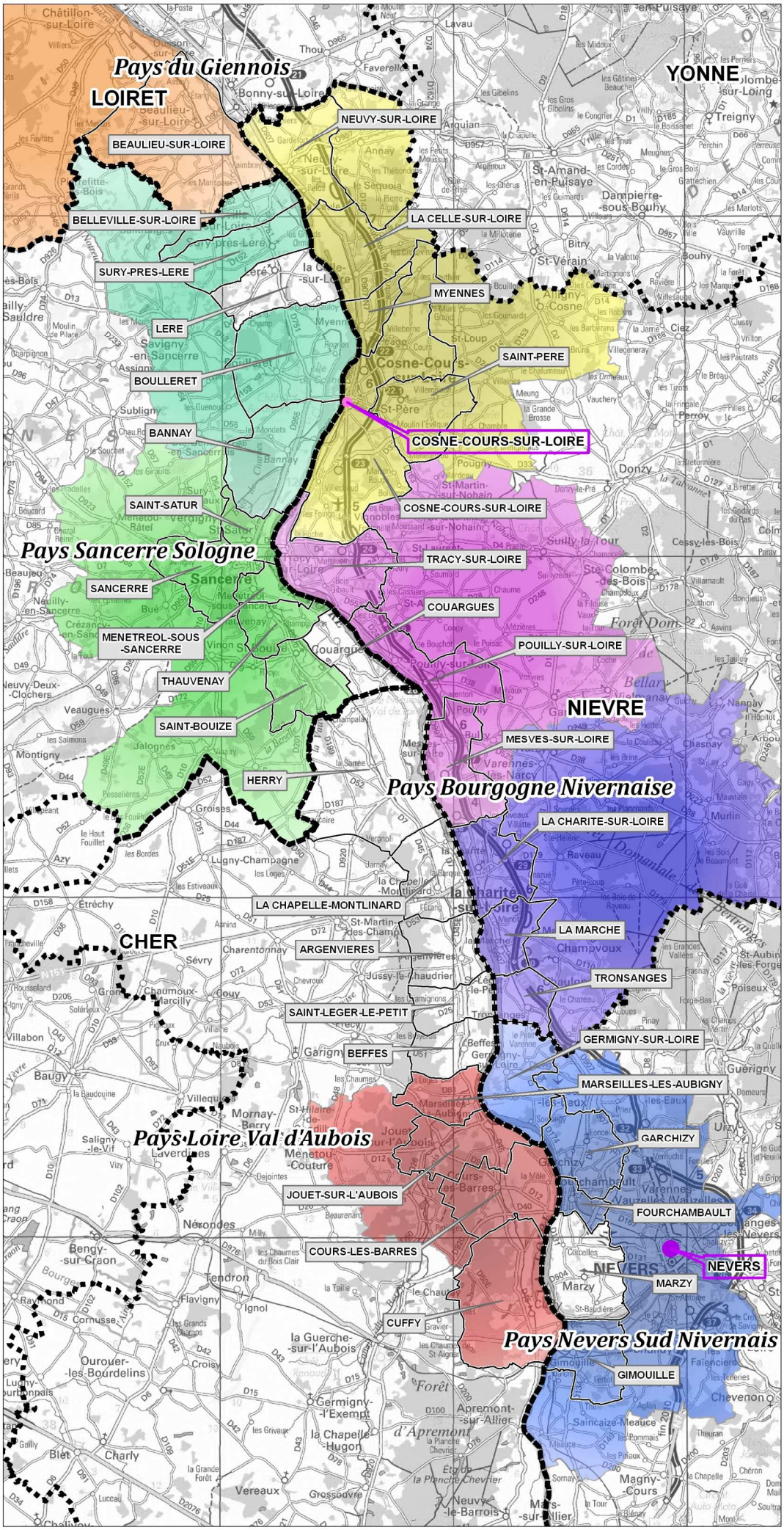

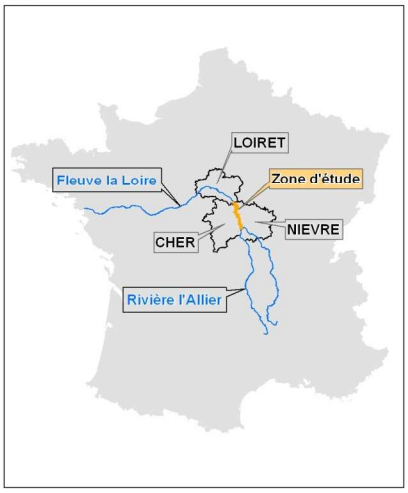

Intercommunalités

- Communauté de Communes Loire et Vignoble
- Communauté de Communes Portes du Berry entre Loire et Val D'Aubois
- Communauté de communes Haut-Berry
- Communauté de communes Loire et Nohain
- Communauté de communes du Pays Charitois
- Communauté de communes du Sancerrois
- Communauté de communes du canton de Châtillon-sur-Loire
- Schéma Directeur Agglomération de Nevers

- Limite communale
- Limite de pays
- Préfecture
- Sous préfecture

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

N W E S

0 2 4 8

Kilomètres

Sources : SCAN 250 IGN, DREAL, EP Loire, Asconit 2011

VI.3 La structuration fonctionnelle du territoire

VI.3.1 Les zones d'emploi

L'étude des zones d'emploi[1] permet d'évaluer le dynamisme économique des différents territoires. Il est ainsi possible de déterminer les pôles d'emploi qui structurent le territoire.
Mais comme le souligne la définition, le zonage « zones d'emplois » de l'INSEE ne retranscrit pas nécessairement les déplacements interdépartementaux qui d'après les entretiens menés sur le terrain sont nombreux (en particulier du département du Cher vers le département de la Nièvre).

Sur le territoire d'étude, seule la commune de Cosne-Cours-sur-Loire constitue un pôle d'emploi. Son aire de chalandise s'étend le long du cours d'eau de Neuvy-sur-Loire à Mesves-sur-Loire. La majorité des personnes résidant dans ces communes travaillent à Cosne-Cours-sur-Loire.

En revanche, des territoires extérieurs sont attractifs pour un certain nombre de communes du territoire d'étude. La ville de Nevers étend son attraction de la Charité-sur-Loire à Gimouille dans le département la Nièvre.

Dans le département du Cher, ce sont les villes d'Aubigny et de Bourges qui constituent les centres des zones d'emplois du Cher. La commune de Beaulieu-sur-Loire est rattachée à Gien, localisée dans le Loiret. Mais comme l'ont rappelé les représentants communaux rencontrés, l'attration de la rive droite sur la rive gauche est particulièrement importante.

[1] Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère en charge du travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales).

ZONES D'EMPLOI

Figure 9

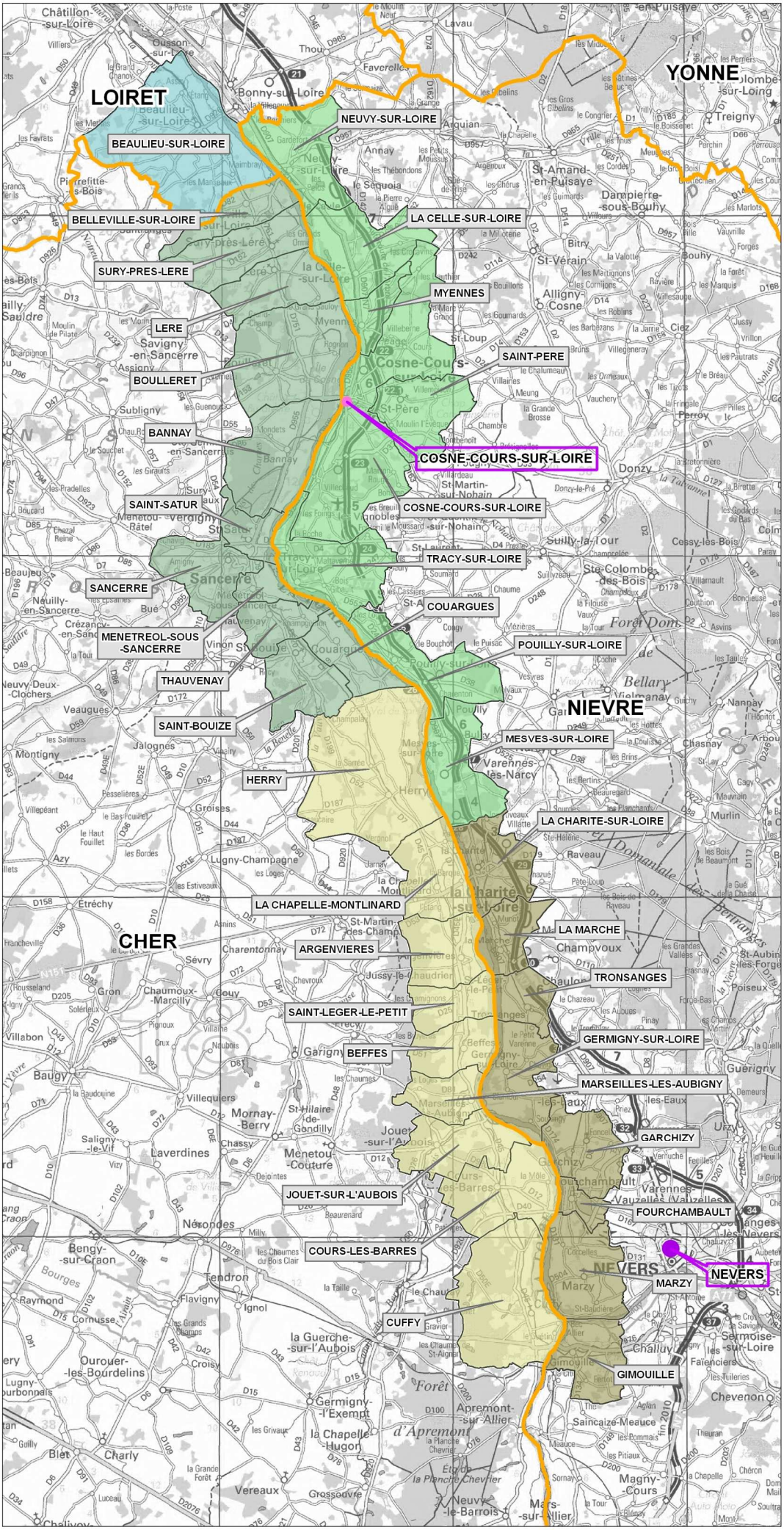

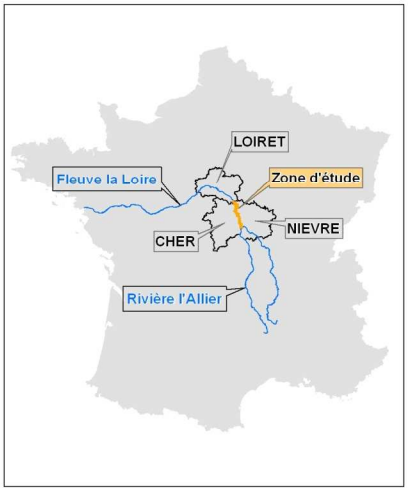

Zone D'emploi (sources INSEE)

- Aubigny
- Bourges
- Cosne-sur-Loire
- Gien
- Nevers

- Préfecture
- Sous préfecture

- Limite départementale

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

N W E S

0 2 4 8

Kilomètres

Sources : SCAN 250 IGN, INSEE, EP Loire, Asconit 2011

VI.3.2 La structuration urbaine

Le territoire de l'étude est un espace soumis à différentes influences urbaines mais dont la majeure partie peut être qualifiée de rurale en particulier sur la rive gauche. Quatre pôles urbains structurent l'espace concerné par notre étude. Il s'agit de :

- Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre) ;
- Sancerre (Cher) ;
- La Charité sur Loire (Nièvre) ;
- Nevers (Nièvre).

La commune de Saint-Père fait partie de la banlieue de Cosne-Cours-sur-Loire tandis que les communes de la Celle-sur-Loire et Myennes sont des communes périurbaines appartenant à l'Aire Urbaine de Cosne-Cours-sur-Loire. Saint-Satur est dans la périphérie immédiate de Sancerre. La Chapelle-Montlinard correspond à l'extension urbaine de la Charité-sur-Loire.
Enfin, si seules Fourchambault et Garchizy peuvent être considérées comme faisant partie de la banlieue de Nevers, les communes de Tronsanges, Germiny, Cours-les-Barres, Cuffy, Gimouille et Marzy sont des communes périurbaines sous l'influence directe de Nevers.
L'ensemble des autres communes du territoire de l'étude sont considérées comme rurales.

Pour conclure, la diversité de structuration urbaine des communes du territoire d'étude est grande et si l'influence de Nevers est importante en amont, nous sommes en présence d'un espace véritablement multipolarisé, facteur qu'il conviendra d'intégrer dans l'approche de la vulnérabilité territoriale à construire. Cette situation distingue le territoire de cette étude d'autres espaces de la Loire moyenne.

ESPACE URBAIN, AIRE URBAINE ET VILLE CENTRE-BANLIEUE

Figure 10

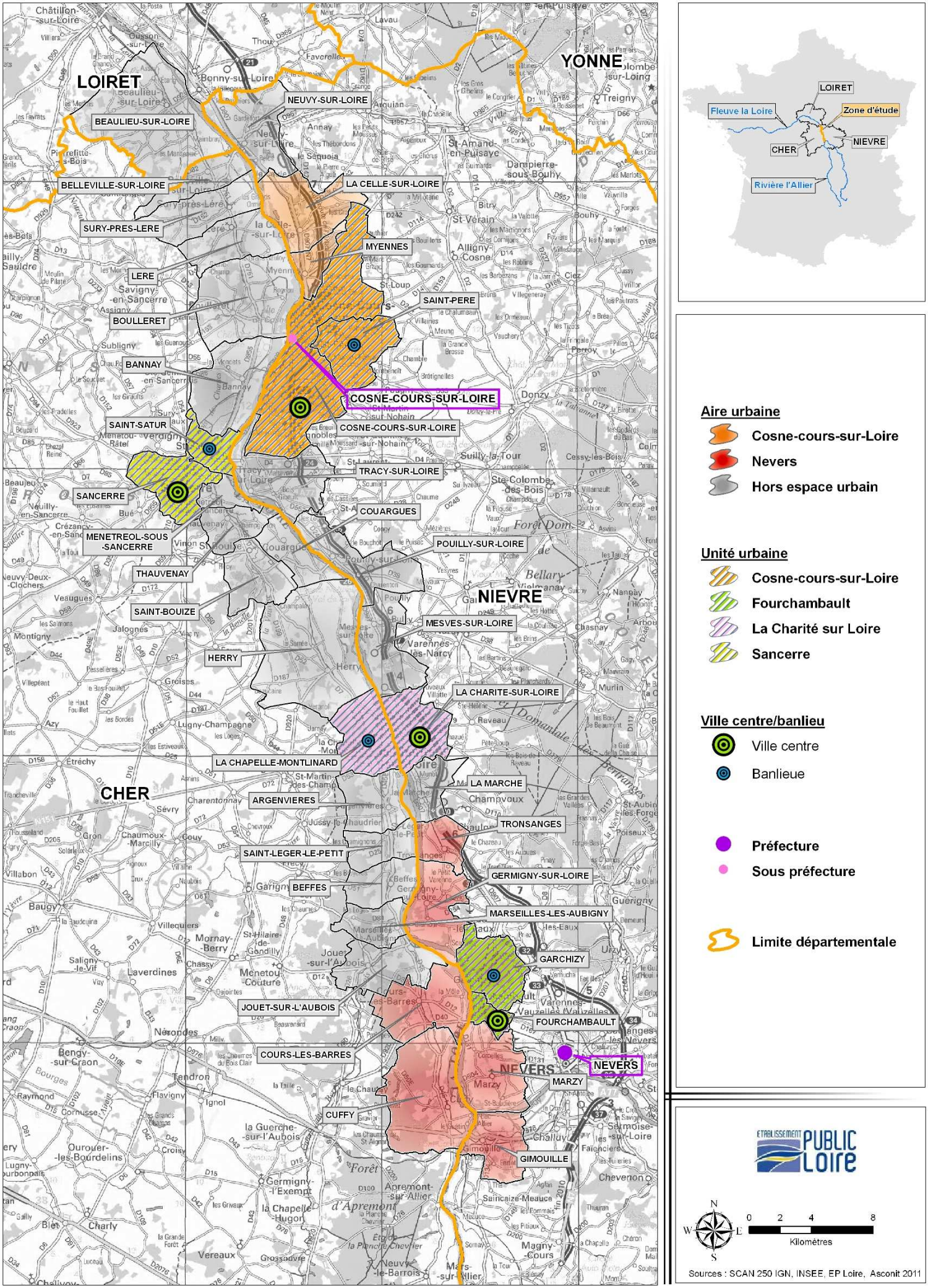

Table des figures

Figure 1 : Présentation du val du Bec d'Allier 4
Figure 2 : Présentation du val de Cours-les-Barres 5
Figure 3 : Présentation du val de la Charité 7
Figure 4 : Présentation du val de Léré 9
Figure 5 : Localisation des 33 communes riveraines 10
Figure 6 : Liste des 33 communes riveraines 12
Figure 7 : Population des communes des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre 14
Figure 8 : Répartition des EPCI et des Pays 17
Figure 9 : Les zones d'emplois 19
Figure 10 : Structuration territoriale et polarités urbaines 21